



Droit du propriétaire et récupération de caution

Par **coly_old**, le **25/09/2007** à **17:05**

Mon propriétaire dispose d'une clé de mon appartement , est-il en droit d'y pénétrer ? Si j'installe un verrou supplémentaire , y aura t-il des complications pour récupérer ma caution (il a toujours récupéré la caution des ex locataires prétextant le moindre dégât) Merci .

Par **ly31**, le **25/09/2007** à **17:50**

Bonsoir,

Votre propriétaire n'a pas à détenir de clefs concernant votre appartement

Personnellement, je lui demanderai dans un premier temps l'autorisation de pouvoir mettre un verrou, façon d'être en meilleure sécurité !

(lui faire signer en cas d'accord un double de courrier de manière à être couvert)

OU BIEN 2ème solution à mon avis :

Installer un verrou, à condition de le laisser lors de votre préavis de départ et lui donner les clefs à ce moment là seulement !

En cas de problèmes avec ce Monsieur, je vous communique une liste d'associations de défense des locataires :

CENTRE D'INFORMATION ET DE DEFENSE DES LOCATAIRES (CIDEL)

<http://mapage.noos.fr/cidel/>

9, rue Sévero 75014 PARIS
01.45.41.47.76 et 01.45.41.22.70

UFC QUE CHOISIR
<http://www.quechoisir.org>
11, rue Guénot 75555 Paris cedex 11

ASSOCIATION DES COMITES DE DEFENSE DES LOCATAIRES (ACDL)
11, rue Bellefond 75009 PARIS
01.48.78.54.11

Je vous souhaite bon courage

ly31